



conventioncitoyennepourleclimat.fr
contact@conventioncitoyennepourleclimat.fr

Lettre de mission à destination des membres du groupe d'appui

Madame, Monsieur,

Les membres de la Convention citoyenne pour le climat ont été mandatés par le Premier ministre pour définir des mesures structurantes afin de réduire d'au moins 40 %, dans un esprit de justice sociale, les émissions de gaz à effet de serre de la France d'ici 2030 par rapport à 1990.

Le Comité de gouvernance est chargé de l'organisation des travaux de la Convention tout en répondant aux attentes et propositions de ses membres. C'est dans ce cadre qu'il a prévu dans la charte de la Convention, « des "vérificateurs d'impact" [qui] sont à la disposition des membres de la Convention. Ce sont des experts qui accompagnent dans la durée la Convention pour donner en temps réel l'impact estimé des mesures en discussion sur les objectifs ». Cette équipe d'experts et d'expertes (le « Groupe d'appui ») a pour mission de conseiller collectivement les membres de la Convention dans l'exploration des pistes de travail et l'élaboration des propositions de mesures que les membres ont eux-mêmes conçues et retenues.

Ce groupe d'appui aidera les citoyennes et citoyens de la Convention à caractériser les mesures envisagées au regard de leur contribution à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, des questions de justice sociale qu'elles posent, ainsi qu'en termes d'impacts juridiques, économiques, sociaux et de temporalité.

Le Comité de gouvernance a sollicité 14 personnes (7 femmes et 7 hommes) qui participent à ces travaux *intuitu personae* et non au titre des organisations pour lesquelles ils et elles travaillent ou sont engagées ; ce sont leurs compétences propres qui sont mobilisées au service des membres de la Convention qui bénéficie ainsi de regards pluridisciplinaires et d'expériences diverses. Une partie d'entre eux a été présentée publiquement lors de la 3ème session de travail de la Convention.

Dans le même ordre d'idées, le Comité de gouvernance, conformément aux engagements qu'il avait pris, a sollicité plusieurs personnalités, expertes dans le domaine légistique et juridique, pour former un Comité légistique. Ce comité apporte son aide aux membres de la Convention citoyenne dans plusieurs domaines : aide au choix des instruments juridiques, portée juridique des propositions de mesure, proposition de rédaction "juridique" des mesures envisagées par la Convention.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations,

Le Comité de gouvernance